



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du conseil des commissaires**  
**31 mars 2021**

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante :

Engagement de  
professionnels –  
architectes et ingénieurs

**CC-210331-MR-0086**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a autorisé la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière en vertu du Plan québécois des infrastructures 2020-2030;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant des services professionnels pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le 8 février 2021, selon l'ordre suivant :

Lot n° 1 : Architectes

Lot n° 2 : Ingénieurs civils et ingénieurs en structure

Lot n° 3 : Ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 16 mars 2021 et ont présenté leur évaluation des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie les contrats de services professionnels aux firmes suivantes :

Lot n°	Profession	Firme choisie
1	Architecte	Bergeron Thouin Associés Architectes inc.
2	Ingénieur civil / ingénieur en structure	GBI Experts-Conseils inc.
3	Ingénieur mécanicien / ingénieur électricien	Bouthillette Parizeau inc.

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'un entrepreneur – rénovation des blocs sanitaires – école primaire McCaig et école secondaire de Rosemère

ATTENDU la nécessité de procéder à la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire McCaig et de l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire McCaig et de l'école secondaire de Rosemère, et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le 11 mars 2021;

**CC-210331-MR-0087**

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire McCaig et de l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Services de Rénovation Parabole inc., au coût total de 483 685,00 \$, avant les taxes, ou 516 995,16 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'un entrepreneur – rénovation du bloc sanitaire et des douches – école secondaire régionale Laurentian

ATTENDU la nécessité de procéder à la rénovation du bloc sanitaire et des douches de l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la rénovation du bloc sanitaire et des douches de l'école secondaire régionale Laurentian, et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le 11 mars 2021;

**CC-210331-MR-0088**

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation du bloc sanitaire et des douches de l'école secondaire régionale Laurentian à l'entreprise Construction Irénée Paquet & Fils inc., au coût total de 819 511,51 \$, avant les taxes, ou 875 949,22 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'un entrepreneur – rénovation de salles de classe et installation d'une rampe d'accès – école secondaire Laval Junior

**CC-210331-MR-0089**

ATTENDU la nécessité de procéder à des rénovations à l'école secondaire Laval Junior afin de transformer quatre salles de classe en espace adapté pour les élèves ayant des besoins particuliers et d'installer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la rénovation de quatre salles de classe et l'installation d'une rampe d'accès à l'école secondaire Laval Junior, et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le 15 mars 2021;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la rénovation de quatre salles de classe et l'installation d'une rampe d'accès à l'école secondaire Laval Junior à l'entreprise Banexco inc., au coût total de 559 700,00 \$, avant les taxes, ou 598 245,14 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

Contrat à crédit variable – Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville

**CC-210331-FR-0090**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a augmenté les limites d'emprunt à court terme de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville exige un contrat de crédit variable à jour en raison de cette augmentation des limites d'emprunt à court terme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise des emprunts auprès de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville au moyen d'un contrat de crédit variable, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/03/31-FR-001;

ET QUE le directeur général et le directeur du Service des ressources financières soient autorisés à signer, au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le contrat de crédit variable ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

Retour progressif à l'école  
– élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et  
5<sup>e</sup> secondaire

**CC-210331-CA-0091**

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé le 23 mars 2021 le retour physique en classe à temps plein des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, et ce, à compter du 29 mars 2021;

ATTENDU QUE, depuis l'annonce, la pandémie de la COVID-19 a évolué et les autorités de santé publique ont officiellement confirmé que le Québec était maintenant dans une troisième vague;

ATTENDU QUE les membres du conseil des commissaires ont exprimé leurs inquiétudes à la directrice générale, étant donné que la santé et le bien-être de l'ensemble des élèves et des membres du personnel représentent une priorité absolue pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, comme l'indique clairement son plan d'engagement vers la réussite;

ATTENDU QUE, le 30 mars 2021, toutes les classes de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ont été suspendues dans six (6) écoles secondaires;

ATTENDU QUE, le 31 mars 2021, les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ont repris leur cours selon leur horaire hybride original;

ATTENDU QU'il a été nécessaire de faire une évaluation efficace et appropriée de la situation en évolution, des inquiétudes exprimées par les membres du personnel et les parents, ainsi que des informations supplémentaires fournies par les autorités de santé publique, tout en tenant compte de la réalité de chaque région et de chaque école;

ATTENDU QUE des mesures sanitaires supplémentaires seront mises en place, là où la situation l'exige;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconnaît l'importance de la santé mentale et souhaite ainsi accueillir l'ensemble de ses élèves en classe à temps plein dès que possible;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite insister sur la nécessité d'obtenir un délai raisonnable de la part des autorités gouvernementales afin que chaque équipe-école puisse assurer une planification adéquate et la mise en place de mesures sanitaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite souligner l'excellent travail de tous les membres du personnel, ainsi que leur capacité d'adaptation et leur résilience;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la directrice générale le mandat de maintenir, de façon temporaire, un horaire hybride pour l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire fréquentant l'école secondaire Laval Senior, l'académie de Sainte-Agathe, l'école secondaire de Joliette, l'école secondaire régionale Laurentian, l'école secondaire de Rosemère et l'école secondaire Lake of Two Mountains, et que des préparatifs soient faits pour leur retour à temps plein le 6 avril 2021, en mettant également en place des mesures sanitaires supplémentaires, là où la situation l'exige;

ET QU'une lettre soit transmise au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, ayant trait notamment à l'importance de consulter les parties concernées et de communiquer les directives en temps opportun tout en donnant aux équipes-écoles le temps et la flexibilité nécessaires pour mettre en place ces directives.

**Adoptée à l'unanimité**